



**POINT INFO # 20- 025 - COVID 19 niveau de vulnérabilité élevée dans le Vaucluse
le 29 aout 2020**

COVID - 19 : LE NIVEAU DE VULNERABILITE DU VAUCLUSE EN HAUSSE

information

CORONAVIRUS COVID-19

Ces derniers jours, les signes d'une reprise de l'épidémie de Covid-19 sont constatés dans plusieurs départements de notre région, dont le Vaucluse. Nous passons depuis le 27 Aout d'un niveau de vulnérabilité «modérée » à « élevée ». Cela signifie que les préfets pourront être amenés à prendre des mesures plus strictes afin de protéger les populations locales.

Dans le Vaucluse : le nombre de nouveaux cas diagnostiqués au cours des sept derniers jours a atteint 43 pour 100 000 habitants. A l'échelle du département, le nombre de tests réalisés est passé de 1798 début juillet (semaine 27) à 5 712 en semaine 34.

Veuillez trouver ci dessous [le communiqué de la préfecture de Vaucluse](#) tout en sachant qu'il pourra évoluer dans les jours à venir.

[communiqué de presse prefecture vaucluse 27 aout 2020](#)

En basculant en zone rouge, des mesures de protection peuvent être mise en place par la préfecture.

Restez connectés avec les informations par Facebook ou par les journaux locaux.

Il est important que notre profession soit responsable face à cette hausse et poursuive les efforts demandés, depuis le déconfinement de la population, pour organiser la réouverture de nos cabinets en toute sécurité.

Soyons collectivement responsables en respectant les recommandations qui nous ont été données tout en étant [attentifs à nos patients les plus fragiles](#), et pour lesquels il est préférable de [privilégier les séances à domicile ou en télésoin](#).

Pour rappel :

- le dispositif de télésoin est prolongé jusqu'au 30 octobre.
- la dérogation permettant de proposer des séances à domicile même si ce n'est pas précisé sur l'ordonnance, donnée par la CPAM, a été prolongée aussi.

Les élus du conseil département de Vaucluse ont souhaité par ce communiqué vous rappeler les mesures à maintenir dans notre activité professionnelle :

- Prise de rendez vous à distance par téléphone permettant une information complète en amont de la première séance en physique.
 - Maintien des mesures de distanciation physique (1 m minimum sauf pendant le soin) avec le port du masque obligatoire par le professionnel de santé et votre secrétaire, mais aussi, en entrant dans vos cabinets, par vos patients. (affichage disponible sur site CNOMK)
 - Le critère relatif au rapport bénéfice/risque notamment au regard des risques de contamination par contact, doit orienter le choix des techniques mises en œuvre.
 - Rappeler les modalités d'une bonne utilisation d'un masque, qui doit couvrir le nez et la bouche, ne doit pas être porté plus de 4 h, des précautions sont à prendre pour le placer, l'enlever, et le nettoyer s'il est réutilisable.
 - Nettoyage des mains régulièrement et mise à disposition d'une solution de nettoyage pour les patients avant et après chaque séance (utilisation de GHA ou SHA, ou de savon et essuie tout à usage unique, avec le temps et les règles d'utilisation à afficher, cf site du CNOMK).
 - Nettoyage strict de nos salles de soin et de nos locaux 2 fois par jour avec produits normés (NF 14476)
 - Nettoyage du matériel utilisé, de nos tables ou plan de travail utilisé pour le soin après chaque patient avec les produits normés (NF 14476),
 - Ventilation des salles après chaque patient, selon les recommandations du CNOMK.
 - Organiser une circulation des patients au sein du cabinet évitant le croisement des patients.
 - Port d'une tenue professionnelle dédiée et lavée quotidiennement selon les recommandations (60 degrés plus de 30 mn),
 - Attention à l'utilisation de vos salles de gym, évaluer la nécessité de respecter les distanciations au regard de l'effort demandé aux patients, et des micros-gouttelettes que cela pourrait provoquer. Prévoir le nettoyage des surfaces 20 mn après leur passage et remettre en place les 4 m2 par patient.
 - Consulter la description des recommandations du CNOMK dans le Guide de bonnes pratiques version du 18 juin. (lien en bas de l'article)
-
- Ne serrez pas la main ;
 - Autant que possible, transmettez vos documents par voie numérique.
-
- **L'utilisation des balnéothérapies**, bien qu'autorisée par l'ARS sous certaines recommandations, doit faire l'objet d'une **attention toute particulière** tant par leur utilisation et leur protocole d'utilisation par les patients et les professionnels, en cette période de pandémie, par le choix des patients utilisateurs, et pour le traitement des eaux et des surfaces d'accès. En cette période qui débute pour notre département qui vient de passer en zone rouge, est-il alors envisageable de ne pas recommander son utilisation pour éviter le développement d'un cluster?
Chaque cabinet doit évaluer collégialement le maintien de cette ouverture ou pas et rester informer des recommandations qui pourraient évoluer.

Attention aussi [si vous avez envisagé de reprendre des cours de gym collectifs](#). Merci de toujours évaluer les conditions de ces cours et les personnes pouvant en bénéficier, en analysant le bénéfice/risque. Attention la règle c'est maximum 10 personnes pour un rassemblement et 4 m2 minimum par personne, (aller consulter les recommandations du ministère des sports).

[En cas de détection d'une positivité d'un de vos patients au COVID](#), il vous faudra évaluer là encore votre situation de personne contact et celle de vos associés (quand, comment, pour quel soin ... avez vous vu pour la dernière fois ce patient). Prévoyez de faire un test PCR, porter un FFP2 jusqu'au résultat, et contacter la CPAM et la cellule de crise qui gère les cas contacts. Vous pouvez aussi appeler le numéro vert 0800 130 000 qui pourra vous orienter.

Nous vous rappelons [le dernier message de la DGS](#) demandant aux

Professionnels de Santé, rentrant de vacances, de **se faire dépister** avant une reprise d'activité au prêt de personnes dites fragiles ou âgées.

Si vous intervenez en EHPAD, nous vous invitons à prendre contact au plus tôt avec la direction et le médecin coordonnateur de l'EHPAD pour, avec eux, évaluer le bénéfice/risque et les conditions des prises en charge de vos patients et l'éventuel plan de soin à mettre en place pour éviter la propagation du virus mais aussi la grabatisation des patients.

Si vous n'avez pas encore signé de contrat EHPAD nous vous invitons à le faire et à nous le transmettre, pour vous engager dans une démarche responsable et coordonnée au service de vos patients. Le test PCR négatif pourra être aussi un élément à discuter avec les directeurs et les médecins coordonnateurs des EHPAD pour justifier la poursuite de vos interventions.

En conclusion, dans les cabinets et au domicile des patients, il est essentiel de continuer à **appliquer strictement les règles d'hygiène et de distanciation**.

En tant que Professionnel de Santé votre conduite doit être exemplaire. Nous avons été informés qu'un certain relâchement était noté dans le comportement de nos patients et peut être de certains professionnels.

Le Conseil national de l'Ordre met à votre disposition un guide de bonnes pratiques, ainsi qu'un kit d'affiches destinées à vos patients, en téléchargement sur leur site.

[**lien vers le guide de bonnes pratiques du CNOMK version 18 juin**](#)

comment informer nos patients sur les mesures barrières ?

Nous vous rappelons qu'avec des soins réguliers et nécessitant un temps de séance favorisant l'échange avec nos patients, nous avons la possibilité d'être acteur dans le dispositif mis en place pour lutter contre la diffusion du virus en aidant à la diffusion des bons messages de prévention.

Nous sommes en première ligne pour passer les messages justes auprès de nos patients.

Pour rappel **au quotidien les messages à diffuser** à nos patients et à nos proches à la maison, mais aussi à appliquer pour nous même en dehors de nos soins:

- Lavez-vous régulièrement les mains ou utilisez une solution hydro-alcoolique. Lavez-les systématiquement après vous être mouché ou avoir toussé, après être allé aux toilettes, avant de préparer à manger, avant de passer à table et quand vous rentrez chez vous ;
- Portez un masque dans les lieux publics clos ;
- Évitez de vous toucher le visage ;
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir ;
- Saluez sans faire la bise ni serrer la main ;
- Respectez une distance d'au moins un mètre avec les autres.
- Éviter les rassemblements, surtout dans des lieux clos.
- Prendre toutes les mesures de protection et de distanciation pour les visites chez nos proches dit fragiles ou âgés. Evitons l'isolement mais pensons à les protéger.
- Prendre connaissance de la vidéo réalisé par l'ARS en direction des jeunes de notre région pour les inciter à porter le masque et à respecter les mesures de distanciation physique.

Lancement de la campagne #TousMasqués

L'Agence régionale de santé a lancé la campagne **#TousMasqués** sur les réseaux sociaux. L'objectif : sensibiliser les plus jeunes en invitant tous les internautes à partager une photo d'eux masqués sur les réseaux. On compte sur vous !

vidéo à partager avec nos patients les plus jeunes : [vidéo jeunes](#)

En cas de symptômes :

- Restez à domicile, évitez les contacts, appelez un médecin avant de vous rendre à son cabinet ou appelez le numéro de permanence de soins ;
- Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, appelez le SAMU (15) ou envoyez un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants (114)

CDOMK84
22 Impasse Le moulin de l'establet
84170 MONTEUX
04 32 85 04 47
cdo84@ordremk.fr
<http://vaucluse.ordremk.fr/>

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit au Tableau de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes du Conseil Départemental de Vaucluse. Vous pouvez demander la modification de vos données via l'adresse cdo84@ordremk.fr à l'aide de la procédure en ligne : [ici](#).

[Se désinscrire](#)



© 2019 CDOMK84